



Paris, le 15 décembre 2009

## Interventions de FORCE OUVRIÈRE Comité Technique Paritaire Ministériel du 15 décembre 2009

*Document reprenant l'essentiel des interventions des représentants FO lors du CTPM du MEEDDAT  
et des éléments de réponse de l'administration*

### **Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs,  
Chers camarades,

Nous voici donc à ce qui devrait être le dernier CTP ministériel de l'année et force est de constater que, si la qualité du dialogue social se mesurait au nombre de réunions de cette instance, nous pourrions attribuer un maximum de bonifications au titre de 2009 à l'administration.

Mais nous ne sommes pas dupes, comme de ces réunions innombrables, improvisées et non préparées au cours desquelles l'avis des organisations syndicales est méprisé, et qui ne visent avant tout qu'à accélérer la destruction des services du MEEDDM.

Tout cela ne vise au fond qu'à faire entrer le Service public dans le brodequin du moins d'État, moins d'égalité, moins de solidarités.

Et ne conduit qu'à rendre toujours plus précaire la situation des personnels.

S'ils auront pu furtivement croire que le mot « *durable* » -repris dans chacun des patronymes successifs de ce ministère- aurait un autre sens pour eux, force est de constater que, CTPM après CTPM, les ordres du jour ne font qu'empiler, les uns derrière les autres, les services dont les agents pourront "bénéficier" :

- de la prime de restructuration de service,
- de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint,
- du complément indemnitaire.

Autrement dit la longue liste des agents qui subiront bientôt une restructuration, souvent la deuxième en trois ans, quand ce n'est pas déjà la troisième ...

Et cela au moment même où l'acte II de la RGPP, officialisé en Conseil des ministres mercredi dernier, leur en promet bientôt d'autres à suivre !

Mais il est vrai que le mot « *humain* » était apparu il y a deux ans, dans l'intitulé de la direction chargée de la gestion du personnel (la DRH).

Et qu'il y demeure encore aujourd'hui ... comme le mot « *durable* » dans l'intitulé du ministère !

Si la qualité des travaux de ce CTP ministériel pouvait se mesurer au nombre des réunions des groupes d'échanges, là encore, c'est la note maximale que mériterait l'administration.

Mais on y observe, d'une réunion à l'autre, ses atermoiements (comme dans l'élaboration du cadrage national des DIR), ses dénis (comme dans le cadre de la pseudo-harmonisation des dispositifs ARTT), ses revirements (comme dans le cadre de l'expérimentation précipitée du nouveau dispositif de bonifications d'ancienneté), ses contradictions (comme sur le sujet des fusions de corps).

Et c'est ainsi qu'on en arrive, comme lors du précédent CTPM sur le projet de décret portant création et organisation des directions interrégionales de la mer, à examiner un texte qui n'est même pas celui qu'il prétendait être...

Dans le même temps, le Ministre d'État est à Copenhague et, contrairement aux annonces selon lesquelles ce sont les ministres qui seraient forces de propositions pour la RGPP II, c'est l'inspection générale des finances qui en a été chargée par le Premier ministre pour le MEEDDM...

Et c'est par des personnes extérieures que sont réalisés des audits sur la base de « *feuilles de route* » du Premier ministre.

Imposées aux ministres qui ne sont donc pas maîtres de leurs actions ni de leurs stratégies.

Non concertées, ni au Parlement, ni avec les élus locaux, ni avec les organisations syndicales, ces nouvelles décisions seront élaborées en catimini par quelques « hauts fonctionnaires » et des conseillers privés (dont certains sont potentiellement intéressés par la privatisation de missions de l'État du fait de l'activité, passée et à venir, de leurs sociétés).

Et parmi les 17 mesures envisagées, le Premier ministre en appelle, sous l'impulsion de Bercy, à un véritable démantèlement de l'administration centrale, à la création d'un opérateur routier national, à la réforme de Voies navigables de France, à la réduction des moyens d'ingénierie routière, à la restructuration de la formation aéronautique ainsi que du contrôle aérien, etc.. et aggrave sa politique visant à limiter la capacité d'intervention des services de l'État ...

... sous couvert d'économies budgétaires aux seules fins de détruire le Service public républicain !

**Ainsi se termine l'année 2009 :**

**le MEEDDM y finit en moins  
"bon État" qu'il ne l'avait commencée...**

Alors que le Ministre d'État s'était engagé, ici même le 20 octobre dernier, à faire une pause et à dresser, avant la fin de l'année le bilan de l'acte I de la RGPP,

**ainsi s'annonce l'année 2010 :**

**plus encore sous le signe de la dictature  
du calendrier intenable de réformes insoutenables !**



**POINT 2 : *Projet d'arrêté fixant les conditions d'attributions de réduction d'ancienneté au vu de l'appréciation de la valeur professionnelle des personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat :***

Ainsi donc, dans une précipitation dont elle était devenue coutumière sur ce sujet, l'administration nous a réuni à quelques jours du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour nous présenter son projet de dispositif relatif aux réductions d'ancienneté au titre de ... 2008 !

Le ministère s'était déjà empressé, en 2004, à se porter volontaire pour mettre en œuvre un nouveau dispositif d'évaluation notation.

Ce système n'aura pas survécu à ses trois premières années d'expérimentation et le ministère s'est encore engagé, avec un volontarisme forcené, dans l'expérimentation du nouveau dispositif dont on a vu, dès la première année de sa mise en œuvre, en 2007, qu'il ne permettait pas d'assurer les droits minimums des agents, tant en termes d'égalité de traitement qu'en termes de moyens pour faire valoir pleinement leurs droits de recours.

C'est dire, à cet examen -et notamment de la qualité du bilan de l'exercice 2007- les critiques que nous pourrions porter, de notre côté, dans l'évaluation de son activité, sur ce sujet, au titre de 2008.

Évaluation que nous pouvons déjà faire pareillement, pour cette année 2009 désormais écoulée où il apparaît déjà que l'administration n'aura non seulement pas atteint son objectif, mais qu'elle n'aura même pas essayé !

Certes, par comparasion avec le projet présenté le 2 décembre dernier, l'administration a fait preuve d'un peu de sagesse dans la folie du dispositif et du calendrier, prenant en compte un certain nombre des remarques portées à cette occasion par FORCE OUVRIÈRE, notamment :

1. en retirant de l'article 4 la sur-incidentation à la « *gestion par le stress* » que constituait le rappel du dispositif prévu par le décret (mais sans pour autant soustraire ce « *nouveau type de gestion des ressources humaines* » du dispositif puisque -hiérarchie des normes obligeant-, c'est cet esprit détestable que le décret veut instaurer en promouvant des "communautés" ... d'individus en concurrence entre eux ; bonjour l'ambiance ! bonjour la notion d'équipe !),
2. en portant de 60 à 70 % le nombre des agents qui pourront bénéficier de bonifications (mais s'il est vrai qu'il vaut mieux se faire couper un doigt quand on vous avait promis de vous couper la main, les représentants FORCE OUVRIÈRE lèveront le bras lorsque vous recenserez les votes CONTRE ce projet).

**Même ainsi amendé ce projet demeure inacceptable, d'autant qu'il remet en cause le principe de la bonification de tous les agents bonifiables conformément au dispositif arrêté en 2007, principe dont nous demandons la reconduction.**

**Réponses de l'administration :**

*L'administration se retranchait derrière la prétendue demande des chefs de service pour utiliser à plein les règles de flexibilité offertes par le décret de 2007. Elle lèvera son hypocrisie en annonçant qu'elle était elle-même demanderesse de la mise en place de ce dispositif que nous qualifions de « *gestion par le stress* ».*

*Le Président relativisera la portée de ces assouplissements en faisant observer qu'il avait effectivement modéré l'élasticité de ce nouveau dispositif en prenant en compte les propositions d'amendements que FORCE OUVRIÈRE avait eu la présence d'esprit de lui présenter au sortir de la réunion technique organisée sur ce point le 2 décembre dernier.*

**Pour autant, pour FORCE OUVRIÈRE, cette évolution va dans le mauvais sens, même s'il est vrai que nous aurons pu « limiter la casse » !**

**VOTES :**      **CONTRE :**      **FO – CGT – CFDT - UNSA**  
**POUR :**        **administration**

**POINT 3 : *Projet de modification de l'arrêté du 09 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale :***

Le CTPM examine la réorganisation de plusieurs directions de l'administration centrale dont celle de la DSCR. Le CTPS de cette direction ne s'est pas tenu. Quel manque de considération envers les personnels concernés par cette réorganisation ! Quel désaveu pour les instances paritaires ! Ces réorganisations sont toujours faites dans l'urgence sans transparence ne laissant aucune place à la concertation et à l'information des personnels concernés.

La lettre du Premier Ministre en date du 28 octobre 2009, la décision du conseil des ministres du 2 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles et la communication du conseil des ministres du 9 décembre sur la 2<sup>ème</sup> phase de la RGPP ont lourdement aggravé le contexte. Par deux fois, les DAC ont dû faire des propositions de réformes qui se traduisent par des abandons de missions, des baisses d'effectifs et de moyens.

Monsieur le Président, FORCE OUVRIÈRE vous demande d'être informé des mesures accompagnées de leurs argumentaires que vous avez soumises au ministre d'État pour les défendre et les soutenir à l'interministériel notamment celles qui impacteront l'ensemble de l'administration centrale.

L'administration centrale est la première visée. A nouveau, elle va rentrer dans le cycle infernal des restructurations perpétuelles déjà dénoncé par FORCE OUVRIÈRE avec les cohortes de conséquences négatives sur le service public et sur les agents.

Quelle cohérence de vouloir supprimer les missions et les compétences des services publics alors que la mise en œuvre des décisions des " Grenelle " reposent sur l'action des services du MEEDDM et que l'État prétend évaluer toutes les politiques publiques à l'aune du développement durable. Quelle cohérence de vouloir externaliser ou supprimer des missions alors que les citoyens attendent une meilleure prise en compte de l'environnement.

FORCE OUVRIÈRE est indigné d'apprendre par la presse la remise en cause des structures qui ont été créées récemment.

Quelle importance l'administration accorde t-elle au dialogue social ? Vous vous étiez engagé après 6 mois de fonctionnement à réaliser le bilan de la réorganisation de l'administration centrale. Il est nécessaire d'identifier les incohérences et de mettre en adéquation les missions avec les moyens. Les agents sont en attente de la lisibilité des structures de l'administration centrale, et manquent d'une vision d'ensemble. Le cloisonnement, loin de se résorber dans les DAC, perdure.

La lassitude se généralise à toutes les catégories de personnel y compris l'encadrement.

FORCE OUVRIÈRE condamne ces pratiques et exige un véritable dialogue social.

**SG/DRH :**

Les missions de la S/D des parcours professionnels et des mobilités sont renforcées et devraient améliorer la visibilité vers les services. Les interrogations de Force Ouvrière ne sont pas sur la structure administrative mais sur la multiplication des points d'entrée pour gérer les A et les A+. FO s'attendait à un effort de clarification, c'est loin d'être le cas. Force ouvrière souhaite connaître l'articulation entre EMC et PPM. Chacune de ces S/D est compétente sur le recrutement et la mobilité. Comment les agents et les services peuvent-ils s'y retrouver ? Il y a un vrai manque de lisibilité. FO a des interrogations sur l'articulation entre ces S/D, sur le positionnement des chargés de missions des corps, des conseillers de carrières du CVRH fantôme, des conseillers de carrières de la plate forme RH/SGAR, de la gestion du personnel du ministère à l'étranger, de la mission des cadres dirigeants, les A++ et bientôt la création d'un EP chargé de la gestion des IPEF.

Les compétences sont morcelées, la vision de l'organisation des structures n'est pas claire.

La multitude de ces structures assure la gestion des catégories A et A+. Quelles structures avez-vous l'intention de mettre en place afin de valoriser également les parcours professionnels des agents de catégories B et C de notre ministère. Dans l'organigramme de la DRH, aucune structure n'est identifiée pour ces catégories de personnel alors qu'elles représentent une part importante de nos agents.

**SG/SPSSI :**

Le projet de réorganisation du département EPI et de la sous-direction ATL de SPSSI est une conséquence de la création du service à compétence nationale informatique à laquelle FORCE OUVRIÈRE s'est opposé..

Cette réorganisation a été annoncée il y a quelques jours aux agents. Une réunion de l'ensemble des personnels impactés est organisée le 17 décembre 2009 alors que tout aura déjà été acté.

L'informatique en administration centrale a été fortement réorganisé en 2005 et en 2008. La réorganisation de 2008 a imposé des efforts importants de mutualisation au sein du bureau EPI2. Ce que les personnels ont fait. Cette mutualisation a été facilitée par la proximité des agents au sein d'une même structure, par l'imbrication forte entre réseaux, bureautique infra structure et téléphonie. L'évolution des techniques et des matériels renforce cette synergie.

FORCE OUVRIÈRE s'oppose à l'éclatement des missions du bureau EPI2. En effet, la maîtrise d'ouvrage pour l'administration centrale est sans commune mesure avec celle assurée pour les services déconcentrés. Les agents sont inquiets sur la pérennité de leurs missions Le démantèlement de ce bureau n'est pas mûrement réfléchi, ni concerté. Cette réorganisation manque cruellement de cadrage et d'explications sur le fond et ne peut pas être imposée aux agents de façon aussi brutale. Ce bureau dans le cadre du regroupement des directions sur le site de La Défense a pris en charge 1 500 agents supplémentaires sans un seul ETP en plus.

**DSCR :**

FORCE OUVRIÈRE rejette la proposition consistant à transformer la Direction du Projet Interministériel du Contrôle Automatisé (DPICA) en Département.

En effet, alors que la DSCR, en 2008, a déjà été amputée de 2 sous directions parties respectivement vers la DGITM et la DGEC, que la Sous Direction de l'Information et de la Communication s'est déjà transformée en Département de la Communication, la suppression de la DPICA affaiblirait un peu plus la DSCR.

En reliant cette décision du MEEDDM aux récents propos du Ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX annonçant la fin du partage des compétences en sécurité routière entre le MEEDDM et le MIOMCL au bénéfice du MIOMCL, FO craint un transfert de la DPICA et à terme de l'ensemble de la DSCR sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi, le Ministère de l'Intérieur récupérerait le CAS RADARS et la manne financière qui l'accompagne, dont une partie est reversée aux collectivités locales. Doit-on rappeler que la DGCL est sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur.

En revanche que d'inquiétudes sur le futur financement de l'AFITF qui bénéficie pour l'instant d'une reversion des amendes des radars.

Quel avenir pour le développement des nos infrastructures routières dans ce pays ?

**CGDD :**

FORCE OUVRIÈRE rappelle que le CGDD doit travailler de façon plus fidèle à ses attributions réglementaires, c'est à dire à la promotion du développement durable, aux études et jouer son rôle de coordination des différentes politiques du ministère et des différentes directions d'administration centrale. La création de ce grand ministère a été motivé par la vision intégrée du développement durable. Pour cela, le CGDD doit assurer un vrai rôle de coordination.

**DGITM :**

Lors du CTPS de la DGITM, la fusion de BSA et SRD pouvait se réaliser puisque le projet de création d'un opérateur routier n'était plus d'actualité selon le DG. Or, comment interprété dans ce contexte la lettre du premier ministre du 28 octobre 2009 à l'IGF, dont nous avons pris connaissance

ces derniers jours. S'agit-il d'une attaque supplémentaire envers la fonction routière ? Encore une fois, FORCE OUVRIÈRE rappelle le haut degré d'exigence que requière la gestion d'un réseau routier magistral. Encore une fois, Force ouvrière rappelle l'importance de la route dans la construction d'un système de transport multimodale et durable. Les agents et les partenaires extérieures de cette DG attendent un projet de service pour cette DG, à la hauteur de ses enjeux , plutôt que des annonces répétées, brouillonnes, et sans cohérence.

**Toutes ces réorganisations démontrent qu'il n'y a aucune vision d'ensemble. Elles se font au cas par cas. Pour toutes ces raisons, FORCE OUVRIÈRE votera contre le projet d'arrêté portant réorganisation de l'administration centrale qui est présenté aujourd'hui.**

#### **Réponses de l'administration :**

*Le Président a voulu dédramatiser cette énième restructuration de l'administration centrale en nous indiquant qu'il avait souhaité regrouper plusieurs modifications plutôt que de réorganiser par petits bouts.*

*Ce faisant, il nous a dit qu'ainsi cela lui évitait de modifier sans cesse l'organisation de l'administration centrale, le rythme de réorganisations tous les six mois lui paraissant raisonnable (sic !).*

*S'agissant du MEEDDM, il est évident que nous ne donnons manifestement pas le même sens au mot « durable » !!!!*

<b>VOTES :</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>FO – CGT – CFDT - UNSA</b>
	<b>POUR :</b>	<b>administration</b>

#### **POINT 4 : Projet d'arrêté portant création et organisation du centre de prestations et d'ingénierie informatiques :**

##### **Pourquoi un Service à Compétence Nationale ?**

L'argumentaire développé par l'Administration met en avant la particularité de la nature des activités des DI, qui s'est progressivement distinguée de celle des autres divisions des CETE, ce en quoi nous sommes d'accord.

Elle affirme ensuite que le principe actuel "*d'organisation, d'animation et de pilotage, bien qu'ayant donné de **bons résultats**,*" ce dont nous prenons bien note, "*s'avère désormais insuffisant pour assumer les nouvelles exigences qui s'imposent aux DI*".

A quelles nouvelles exigences fait-elle allusion ?

Il est ainsi fait état qu' "*Il faut tout d'abord **agir sur un champ beaucoup plus large que celui historiquement dévolu aux DI des CETE en assurant l'accueil et la gestion de nouveaux systèmes d'information, de complexité croissante.***" Pour **Force Ouvrière**, ce n'est pas une nouveauté, c'est le quotidien des agents des DI. Ils sont en constante évolution, pour suivre celle de la technologie. Pour nous, c'est une question de moyen, cela ne nécessite pas, ne justifie pas la création d'un SCN.

Il est ensuite rappelé qu' "*Il faut parallèlement **répondre à une exigence en très forte croissance en termes de qualité des architectures de réseau et de disponibilité opérationnelle permanente des outils**, impliquant une chaîne hiérarchique simplifiée et directe.*" C'est aussi, leur souci quotidien, c'est également une question de moyens, cela non plus ne nécessite pas la création d'un SCN. Ce n'est pas "*une chaîne hiérarchique simplifiée et directe*" qui répondra à cette exigence.

Il est ajouté qu' *"Il faut ensuite renforcer la maîtrise de l'outil informatique du ministère, en **mettant en place une structure homogène en mesure de répondre avec cohérence aux commandes des maîtrises d'ouvrages multiples au niveau national**. Cette action implique de pouvoir assurer l'ensemble des prestations demandées par une régulation coordonnée, le recours à la sous-traitance, tout en conservant et renforçant la maîtrise de la réalisation."* Là aussi, nous ne voyons pas en quoi le SCN est une réponse. La régulation coordonnée est assurée actuellement, c'était d'ailleurs un des buts de la démarche sur l'Organisation et le Pilotage des Activités des Divisions Informatiques des CETE (OPADIC) menée en 2006-2007 !

Vous abordez la GRH par *"Il convient enfin d'adapter la gestion des compétences et des carrières des agents de la filière informatique, notamment en fonction des évolutions de leur recrutement."* Or les métiers informatiques sont en effet reconnus par des diplômes particuliers, des rémunérations réglementaires et les déroulements de carrières sont pris en compte au travers des comités de domaines. Si des améliorations sont envisageables, elles ne justifient pas ni ne nécessitent pas la création d'un SCN. Permettez nous une parenthèse. Combien d'agents, en dehors des 300 annoncés comme versés au SCN, sont concernés au travers des agents de sociétés privées en poste depuis plusieurs années dans les divisions informatiques et que nous appelons entre nous des travailleurs clandestins ?

Vous rassurez en affirmant que *"Les implantations géographiques actuelles sont maintenues, afin de pérenniser les synergies existantes entre les DI et les divisions métiers des CETE, mais également assurer les missions conjointes tant nationales que locales. La structure du SCN permet de satisfaire à ces exigences."* Aucune organisation ne permettra cependant mieux que l'actuelle, de pérenniser les synergies existantes. D'autre part, le climat anxigène créé par vos réflexions fait que nous assistons d'ores et déjà à des départs d'informaticiens du périmètre du SCN et à leur repli vers les autres divisions des CETE. Comme pour le SETRA, les risques sont énormes de vider la coquille !

Vous affirmez enfin *"De même, la structure SCN permet la réalisation de missions pour le compte de services locaux, sous réserve que la vocation nationale reste prépondérante."* Là encore, la nouvelle organisation n'apporte rien et un entraîneur prend beaucoup de risques à changer une équipe qui gagne...

Nous affirmons à FORCE OUVRIÈRE qu'aucune de ces « exigences » ne nécessite la création d'un SCN.

Au delà de ces considérations techniques, Il nous faut souligner l'incohérence des argumentaires choisis par les services en charge de l'avenir des CETE.

Parallèlement à la réflexion sur l'informatique menée au sein du SG, il est en effet menée une autre sur l'avenir et le rôle des CETE. Il est ainsi pour le moins cocasse de constater que les mêmes objectifs attendus et affichés par l'administration puissent conduire à deux conclusions opposées. D'un coté il est préconisé pour les divisions informatiques des CETE, la création d'un SCN, tandis que les travaux menés par la DRI du CGDD s'orientent vers l'affirmation du statut de services déconcentrés.

Le second exemple est tout aussi illustratif des incohérences constatées. Le nouveau directeur du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF) se plaint de l'éclatement de son service en de nombreuses implantations géographiques. Éclatement qui en l'occurrence est le fait de l'histoire m<sup>^</sup>me de l'activité de ce service. Il annonce qu'il veut ainsi fermer celles d'Aix en Provence et de Bonneuil sur Marne, alors qu'il n'a, aux dires de la DRI, aucune commande dans ce sens!

Dans le cas du SCN, il est aujourd'hui proposé de créer des conditions de gestion identiques à celles que ce chef de service est en train de monter du doigt comme contraire à une bonne gestion ! Qui peut enfin croire qu'un chef de service puisse accepter être le chef d'une équipe réduite à ses cotés et d'une armée mexicaine éparpillée sur le territoire national!

Croyez- vous que les agents sont dupes à ce point? Comment croyez-vous qu'ils interprètent vos propos, vos projets!!



Nous pensons aussi à FORCE OUVRIÈRE qu'une telle création est Suicidaire Contre sens Nuisible et c'est la raison pour laquelle nous avons refusé de cautionner le simulacre de débat que vous avez engagé sur ce sujet dans le cadre du groupe miroir. Nous refusons de cautionner, même par la réflexion un tel projet!

En effet ce projet participe à la mutualisation et à la réduction des missions de l'État, accélère la suppression des postes et des effectifs (400 ETP en 2009, 350 en 2012, etc...), facilite la remise en cause du recrutement dans la fonction publique (suppression de la VA Informatique à l'ENTPE, recrutements dans le secteur privé pour les emplois du SCN,...), contribue à la destruction de la compétence, scientifique et technique et de gestion informatique ministérielle, permet le découpage « selon les pointillés » pour la privatisation préconisée par les équipes d'audit RGPP au printemps 2008.

Auparavant les agents concernés auront testé les dispositifs de mobilité forcée lors du regroupement des effectifs informatiques des CETE (en 2010), seront allés visiter Sourdon ou autre site lors de l'acte 2 des délocalisations (2010/2011), auront contribué à fragiliser les CETE en mettant en exergue leur absence de statut et en leur retirant des missions stratégiques. Au côté du SCN Info, ils permettront ainsi la création d'un « Établissement Public Administratif CETE », anti-chambre de l'externalisation et perdront toute perspective de carrière !

Le SCN Informatique est une création dogmatique et idéologique, un outil ne répondant à aucun autre objectif qu'une logique purement comptable d'externalisation, une mauvaise réponse à une absence de problème, à la perte programmée de la compétence informatique des CETE.

FORCE OUVRIÈRE n'oublie pas que dans le cadre de 1<sup>ère</sup> phase de RGPP, des agences de service public sont envisagées par la modification du décret de 97 créant les SCN. Ainsi une création en Conseil d'Etat serait de nature à garantir une meilleure pérennité pour l'avenir.

**FORCE OUVRIÈRE s'oppose donc au projet de création d'un SCN Informatique et invite tous les agents du MEEDDM et notamment les informaticiens à combattre ce projet.**

**Nous donnerons donc un avis défavorable à cette création.**

#### **Réponses de l'administration :**

*La DRH a souhaité poser par avance l'impossibilité que posera la mise en place prochaine de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) avec laquelle la prime informatique ne sera plus cumulable.*

*Ce faisant, elle a indiqué que l'administration compensera cette perte au travers des modulations permises par ce nouveau dispositif flexibilisant les régimes indemnitaires.*

*Mais elle a saisi cette occasion pour évoquer son intention de trouver un dispositif qui permettra de faire de même avec l'ISS, pour les agents qui sont éligibles à cet autre dispositif (en fait les agents des corps de la filière technique).*

*Sauf que ISS et prime informatique sont cumulables...*

*Nous n'avons pas manqué de demander des précisions sur le pourquoi de cette incongrue remarque, ce qui a amené la DRH à se rétracter (comme elle l'avait fait, lors du CTPM du 20 octobre, lorsqu'elle avait évoqué le financement de l'extension du paiement des heures supplémentaires (avant de revenir sur ces propos))...*

*Nous ne voulons pas croire que ce "hors piste" soit totalement anodin...*

<b>VOTES :</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>FO – CGT – CFDT - UNSA</b>
	<b>POUR :</b>	<b>administration</b>

## Intervention préalable à l'examen des textes ARTT

**Dès juillet 2007**, FO demandait au Ministre d'État d'ouvrir le chantier pour une politique des ressources humaines du ministère avec la question de l'harmonisation sur les mesures les plus favorables des conditions et organisations du travail des personnels (ex Équipement, ex Écologie, ex Industrie, DGAC).

Au même titre qu'une stratégie ministérielle sur les missions, une politique RH ministérielle intégrant un cadrage ministériel ARTT nous semblait, dès l'origine du ministère, une impérieuse nécessité pour bâtir une identité commune et valoriser l'ensemble des 108 800 agents.

Depuis, FO n'a eu de cesse, auprès du Ministre, en audience au cabinet, en CTPM, en réunions avec l'administration de demander ces pré-requis pour faire réellement exister et fonctionner le ministère.

**En juillet 2008**, après la première circulaire du Premier ministre sur la réforme départementale de l'État, nous avons écrit au Ministre d'État que cette politique ministérielle RH et ce cadrage ministériel RTT du MEEDDM s'imposaient afin que le ministère puisse peser dans les discussions interministérielles pour défendre et imposer les droits et garanties des personnels du MEEDDM se retrouvant en directions départementales interministérielles (DDI) ou préfectures au 1er janvier 2010.

**Fin 2008**, la DRH sortait un projet ARTT stupéfiant, uniquement pour les... DDEA, services déconcentrés morts nés, en indiquant que l'ARTT du ministère de l'Agriculture devait être pris en compte par le MEEDDM. Puis début 2009, ce fut au tour des seules 9 premières DREAL d'avoir leur projet de texte ARTT. Et dans le même temps, le cadrage national des DIR se poursuivait en parallèle...

Ainsi, après deux années de perdues par l'inaction du ministère, nous obtenions une première réunion constructive, le 30 juin 2009, permettant un premier débat général, sur la base d'un état des lieux, et identifiant les différents thèmes nécessitant une harmonisation (dérogations aux garanties minimales / sujétions réduisant la durée annuelle du travail / définition des cycles de travail / horaires variables / récupérations / amplitudes maximales / décompte en jours de la durée du travail / etc).

Il était bien prévu d'engager les discussions sur ces différents thèmes en septembre afin d'aboutir à un cadrage ministériel sur l'ARTT du MEEDDM offrant le meilleur (ou le choix) des dispositifs toujours existants des ex ministères.

Mais l'administration du MEEDDM est venue au Groupe d'Échanges du 24 septembre avec des projets de textes réglementaires ficelés, se contentant pour l'essentiel d'élargir à tous les dispositions ARTT de l'ex Équipement, coupant ainsi court à une concertation appuyée point par point et allant même jusqu'à indiquer en séance que « *l'harmonisation sur les systèmes les plus favorables* » ne serait pas possible ! Et de nous expliquer, après deux ans de silence, qu'il y a urgence à publier ces textes ... un comble !

Les représentants FO ont quitté la séance du 24 septembre en rappelant que les agents du MEEDDM (quelles que soient leurs origines ministérielles) ne pouvaient pas se retrouver à perdre des droits qui s'appliquent encore aujourd'hui réglementairement au motif que l'harmonisation « par le haut » à un coût !

Nous avons demandé que le cadrage ministériel ARTT s'établisse globalement, à partir d'un calendrier de travail à engager afin d'aborder tous les sujets concernés dans le détail, les textes réglementaires ne devant venir qu'ensuite, traduisant ce cadrage de l'ARTT du MEEDDM.

L'administration s'était montrée prompte pour reconvoquer, sous six heures ouvrables, le CTPM du 4 décembre dernier après avoir constaté l'absence de quorum. Si prompte que le texte qu'elle soumettait au CTPM n'est même pas celui qu'il indique avoir été examiné par le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (du jamais vu !).

Mais il est vrai qu'après que l'administration ait décidé de ne même plus respecter les lois de la République (comme son obligation, par le III de l'article 4 de la loi relative au transfert des parcs, d'élaborer un décret fixant les modalités de ce transfert), rien ne peut plus nous étonner, même si toute son action ne peut que nous inquiéter à la veille de l'acte II de la RGPP (nous voulons parler, vous l'aurez compris, de la *Régression Générale de la Puissance Publique*)...

Le fait que la DRH ait attendu deux mois et demi pour reconvoquer le groupe d'échange, mardi dernier, aurait pourtant pu être le signe que le ministère a bien compris que lorsque nous quittons

une instance -ce dont nous ne sommes pas coutumiers-, c'est un message fort que nous lui adressons.

Mais il apparaît, au lendemain de cette réunion organisée elle aussi à la hussarde -à la veille du 1<sup>er</sup> janvier 2010, date de création des services pour lesquels sont prévus ces textes-, qu'il n'en est rien.

Car les voilà, ces textes, tels que...

Et pour les personnels, ils s'avèreraient synonymes d'*Abandons et de Régressions des droits et d'une Trahison Totale* ... sauf à ce que l'administration engage enfin de sérieuses discussions sur ces textes, ce que nous demandons de nouveau.

**Demande qu'elle serait bien inspirée de satisfaire si elle ne veut pas s'exposer à de légitimes réactions de la part des agents !**

### **Réponses de l'administration :**

*Le Président a tenté dans un premier temps de ne pas répondre à ces préalables, traduisant manifestement sa volonté de ne pas engager les nécessaires négociations sur ce futur dispositif...*

*...et faire comme c'est devenu maintenant une habitude :*

**« J'écoute, mais je tiens pas compte et je publie, dans la foulée, au Journal officiel ! »**

C'est ce qui a motivé la suspension de séance à l'issue de laquelle les quatre organisations syndicales ont interpellé le Ministre d'État.

### **Il est temps d'en finir avec toute hypocrisie :**

- le Ministre d'État lui a-t-il donné officiellement mandat pour remettre en cause l'ARTT,
- ou agit-il de son propre chef ?

**C'est ce que nous demandons donc directement au Ministre d'État (ci-dessous) !**

Monsieur le Ministre d'État,

Lors du CTPM du 15 décembre 2009, quatre points de l'ordre du jour portaient sur la révision de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Devant le refus provocateur du Président de répondre aux interventions préalables des organisations syndicales qui demandaient qu'une vraie discussion sur le dispositif soit engagée à partir des instructions existantes et en refus de tout recul social, nous avons été contraints de quitter la séance.

Pour sortir de cette situation de blocage, nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'État, de recevoir les quatre organisations syndicales en audience dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de cette rencontre les organisations syndicales refuseront de siéger dans les CTP et leurs réunions préparatoires ainsi que dans toute réunion auxquelles l'administration les invitera, à l'exception des CAP, CCP et CAD.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'État, à l'assurance de notre haute considération.



**Jean-Marie RECH**



**Noëlle OLIVIER**



**Hubert LEBRETON**



**Isabelle VIALLAT**